

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS

(arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier)

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CANDIDATS NON BACHELIERS PROCEDURE DE PRESELECTION à L'IFSI

ELLE COMPREND :

- Une épreuve sur dossier (notation de votre dossier – note sur 20)
- Une épreuve écrite de français (résumé de texte sur un sujet d'ordre général visant à évaluer la capacité de compréhension et d'expression écrite du candidat, épreuve de 2 heures notée sur 20).

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier doit être composé des pièces suivantes :

- Une photo d'identité
- Une demande d'autorisation à se présenter aux épreuves avec les motivations
- Copie d'une pièce d'identité
- Le niveau d'enseignement général avec **justificatif** (certificat de scolarité)
- Copie des titres et diplômes obtenus
- Les emplois successifs exercés avec **certificats de travail** du ou des employeurs indiquant l'adresse, **la durée** pendant laquelle les emplois ont été occupés, **l'appréciation** et notation.
(3 ans dans le médico-social et 5 ans dans les autres domaines)
- Les attestations relatives aux cycles de formation professionnelle continue suivis
- 2 enveloppes autocollantes libellées à votre adresse et affranchies au tarif normal.

DEPOSEZ VOTRE DOSSIER AVEC TOUTES LES PIECES DEMANDEES A :

ARS GUYANE
Direction de l'Offre de Soins
66 avenue des Flamboyants
97300 CAYENNE

DATE LIMITE DE DEPÔT : Mercredi 12 décembre 2018 avant 12h30

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'examen de conformité des dossiers déposés par les candidats se déroulera le **jeudi 13 décembre 2018 à 13h30 à l'ARS**
- L'épreuve écrite de français aura lieu le **jeudi 20 décembre 2018 de 10h à 12h à l'ARS, salle Moutouchi**
- La correction des copies se déroulera le **jeudi 20 décembre 2018 à partir de 13h30 à l'ARS**
- **Affichage des résultats le vendredi 21 décembre 2018 à 8h à l'ARS et à l'IFSI**

NOTATION : Une note sera attribuée pour le dossier (/20) et pour l'épreuve de français (/20). Il faut avoir la moyenne pour obtenir la validation des acquis.

Précision : une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Une attestation sera délivrée aux candidats reçus afin qu'ils puissent faire leur inscription au concours d'infirmier organisé par l'IFSI.

Les dossiers d'inscription au concours infirmier sont à retirer à l'IFSI du 3 décembre au 11 janvier 2019. **Attention : votre dossier est à rapporter à l'IFSI au plus tard le 11 janvier 2019.**

Contact IFSI :

Accueil du public

- Le **Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00** à l'IFSI de Cayenne au 1 avenue d'Estrées (Campus de Saint-Denis)
- **Accueil téléphonique** :
Le **Lundi de 8h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00**
Mercredi et Vendredi de 8h00 à 12h00 au :
Tél : 05 94 28 96 42 / Fax : 05 94 28 71 38

email secrétariat IFIS : secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr